

## **JE RECHERCHE UN LOGEMENT – PARC PUBLIC**

Les données ci-dessous sont en vigueur au 1er janvier 2021, sur la base du revenu fiscal de référence n-2 en euros figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant au foyer ou de l'année n-1 lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année n-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

### **Voici les plafonds de ressources pour accéder à un logement locatif social en 2021 :**

<b>Catégorie de ménage</b>	<b>Ressources du ménage</b>
1	20 966 €
2	27 998 €
3	33 670 €
4	40 648 €
5	47 818 €
6	53 891 €
Par personne supplémentaire	6 011 €